



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018
19 heures 00

GF/RS

N° 002233

Equipements sportifs
- Rénovation des
margelles de la
piscine municipale
VITON à APT -
Demande de
subvention.

Affiché le :

Le mardi 13 février 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 février 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint)

ABSENTS : M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La commune propose d'entreprendre des travaux de mise en sécurité pour le public afin d'ouvrir l'équipement pour la période estivale.

En effet, suite au vieillissement des dalles des margelles autour des bassins de la piscine Viton d'Apt, il est proposé d'encapsuler ces margelles avec un revêtement d'étanchéité adapté anti glissement autour des 3 bassins.

Le projet est évalué à 87 000 €HT (104 400 €TTC) comprenant :

- La purge des dalles des margelles de la piscine.
- L'évacuation des anciennes dalles et réparation des assises.
- L'injection d'un revêtement d'étanchéité anti glissement.

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter L'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 30 450 €soit 35% du budget HT et d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	87 000 €	DETR	30 450 €
		Autofinancement	56 550 €
Total dépenses HT	87 000 €	Total recettes HT	87 000 €
Total dépenses TTC	104 400 €	Total recettes TTC	104 400 €

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

CONFIRME, la décision de réaliser les travaux de réhabilitation des margelles de la piscine municipale VITON,

VALIDE, le plan de financement des travaux de réhabilitation des margelles de la piscine municipale VITON,

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'exercice budgétaire 2018,

AUTORISE, Madame le Maire à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 30 450 €

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**